



Ministère chargé de
l'environnement

**Demande d'examen au cas par cas préalable
à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale**

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Augmentation de capacité d'un bac de traitement du bois de charpente

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom GALLAY

Prénom PATRICK

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

PATRICK GALLAY MENUISERIE-CHARPENTE

Nom, prénom et qualité de la personne

GALLAY PATRICK

habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET

3 9 7 7 8 6 7 6 5 0 0 0 2 4

Forme juridique EI

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
Catégorie n° 1 : Installations classées pour la protection de l'environnement Sous-catégorie a) Installations mentionnées à l'article L. 515-28 du code de l'environnement	Catégorie n° 1 Installations classées pour la protection de l'environnement Sous-catégorie a) Installations mentionnées à l'article L. 515-28 du code de l'environnement

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Ajout d'un bac de traitement du bois de charpente de capacité 5000L dans le prolongement d'un bac existant de 9000L sur une dalle et un bac de rétention existants.

Les installations de traitement du bois de l'entreprise sont donc désormais composée de 2 compartiments contenant le même produit mais dans des teintes différentes (l'un coloré l'autre incolore)

4.2 Objectifs du projet

L'augmentation de la capacité du bac a principalement pour objectif de répondre aux besoins des clients essentiellement les fournisseurs et négociés en matériaux de construction qui demandent à ce que les bois traités soient colorés

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux ont été réalisés sur la période 2016 - 2017

Ils ont essentiellement consisté à :

- décaler le bac de traitement existant (capacité 9000L) pour laisser de la place sur la dalle et le bac de rétention existants
- y accoler un nouveau bac de traitement (capacité 5000 L) dont les dimensions ont été adaptées à la dalle, au bac de rétention et à l'abri existants

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Les volumes de bois à traiter arrivent soit directement du site, soit depuis l'extérieur
Ils sont trempés dans l'un ou l'autre des bacs, selon la teinte souhaitée, puis égouttés au dessus du bac

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Arrêté préfectoral n° 1400 du 13 septembre 1988 réglementant les activités de l'entreprise PATRICK GALLAY CHARPENTE

Arrêté préfectoral complémentaire 2005-1887 du 03/08/2005

Arrêté complémentaire n° PAIC-2020-0033 relatif aux garanties financières pour la mise en sécurité des installations du 16 mars 2020

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Superficie globale des 2 bacs de traitement compris rétentions	35m ²
Longueur / Largeur / Hauteur des 2 bacs de traitement	15 70m/1.50m/1.50m
Longueur / Largeur / Hauteur du nouveau bac de traitement	5 10m/1 50m/1 50m
Hauteur du produit de traitement au sein des bacs	0 50m
Volume total des 2 bacs de traitement	14000 L
Volume du nouveau bac de traitement	5000 L

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

121 RTE DES MEANDRES
ZA DE LA BALME-DE-THUY
74230 LA BALME-DE-THUY

Coordonnées géographiques¹

Long. ° ' " Lat. ° ' "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ° ' " Lat. ° ' "

Point d'arrivée :

Long. ° ' " Lat. ° ' "

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

Arrêté préfectoral n° 1400 du 13 septembre 1988 réglementant les activités de l'entreprise PATRICK GALLAY CHARPENTE

Arrêté préfectoral complémentaire 2005-1887 du 03/08/2005

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

Arrêté complémentaire n° PAIC-2020-0033 relatif aux garanties financières pour la mise en sécurité des installations du 16 mars 2020

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Au pied de la vallée des Aravis			
En zone de montagne ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation hauteutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune
couverte par un plan de
prévention des risques
naturels prévisibles (PPRN)
ou par un plan de
prévention des risques
technologiques (PPRT) ?

Si oui, est-il prescrit ou
approuvé ?

Dans un site ou sur des sols
pollués ?

Dans une zone de
répartition des eaux ?

Dans un périmètre de
protection rapprochée
d'un captage d'eau
destiné à la
consommation humaine
ou d'eau minérale
naturelle ?

Dans un site inscrit ?

**Le projet se situe-t-il, dans
ou à proximité :**

Oui Non

Lequel et à quelle distance ?

D'un site Natura 2000 ?

D'un site classé ?

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La consommation d'eau se limite à l'appoint de la cuve de traitement du bois et aux besoins sanitaires de l'entreprise. L'alimentation en eau des installations est assurée par le réseau public.
Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Ressources			
Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le risque de fuite accidentelle du produit de traitement, et par conséquent de pollution des sols et des eaux, est limité par la présence d'un bac de rétention, ce dernier étant équipé d'une alarme visuelle et sonore.
Milieu naturel			
Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?

Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?

Est-il concerné par des risques technologiques ?

Risques Est-il concerné par des risques naturels ?

Engendre-t-il des risques sanitaires ?
Est-il concerné par des risques sanitaires ?

Les déplacements sur le site sont principalement ceux des camions et véhicules d'entreprise.

Engendre-t-il des déplacements/des trafics

Nuisances

Est-il source de bruit ?
Est-il concerné par des nuisances sonores ?

Engendre-t-il des odeurs ?

Est-il concerné par des nuisances olfactives ?

Engendre-t-il des vibrations ?

Est-il concerné par des vibrations ?

Engendre-t-il des émissions lumineuses ?

Est-il concerné par des émissions lumineuses ?

Engendre-t-il des rejets dans l'air ?

Engendre-t-il des rejets liquides ?
Si oui, dans quel milieu ?

Emissions

Engendre-t-il des effluents ?

Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?

Le risque de fuite accidentelle du produit de traitement et par conséquent de pollution des sols et des eaux est limité par la présence d'un bac de rétention ce dernier étant équipé d'une alarme visuelle et sonore

Le risque de fuite accidentelle du produit de traitement et par conséquent de pollution des sols et des eaux est limité par la présence d'un bac de rétention ce dernier étant équipé d'une alarme visuelle et sonore

Le produit de traitement du bois contenu dans le bac est susceptible de devenir un déchet dangereux dont le pompage, le transport et le traitement sont assurés par un prestataire dans des conditions particulières et dans les filières autorisées

A noter que le produit de traitement n'a pas besoin d'être vidangé sauf dans les rares cas où il présenterait un défaut

Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?

Patrimoine /
Cadre de vie
/ Population

Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Le produit de traitement du bois est à base d'eau et dispose d'un label vert. Il ne présente pas de caractère de dangerosité pour le personnel. Il est ininflammable.
Néanmoins, la manipulation du produit s'effectue avec des gants.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Nous estimons que le projet peut être dispensé d'une évaluation environnementale.

Les installations ont déjà fait l'objet de contrôle (en date du 06/06/2009 et du 20/09/2016) qui n'ont pas abouti à la constatation d'écarts d'anomalies ou de non conformités significatives.

Nous sommes ouverts à de nouveaux contrôles dans le futur.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié :	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) :	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain :	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b), 9° a), b), c), d), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé :	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b), 9° a), b), c), d), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau :	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à LA BALME-DE-THUY le,

Signature



LA BALME-DE-THUY

